

Paris, le 2 mai 2020

<p style="text-align: center;"><b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2020</b></p>
---

Les actions de la Société revêtant une forme exclusivement nominative, la comptabilisation des transactions dans le registre des mouvements de titres de la Société impose que, pour chaque journée comptable, les entrées résultant d'acquisitions soient compensées par des sorties portant sur un nombre total identique d'actions et que l'on sursoit à toute nouvelle inscription dans le registre tant qu'une telle compensation n'a pas pu être opérée. Ce sursis à toute nouvelle inscription est qualifié de mise en rétention.

La Société et son mandataire, BNP Paribas Securities Services, sont à cet égard tributaires de l'envoi par les intermédiaires financiers, au travers d'Euroclear, dans les délais prévus par la réglementation, des instructions de mouvement correspondant aux transactions réalisées par leurs clients (inscription ou radiation).

Il est apparu que, le 30 avril 2020 à 00 heure, échéance fixée à l'article R225-85 du Code de Commerce pour l'inscription des titres admis à participer à l'Assemblée Générale du 5 mai 2020, un nombre significatif d'actions dont l'acquisition et le règlement-livraison étaient intervenus avant cette date, se trouvaient encore en rétention en application des règles susvisées et n'étaient donc pas encore inscrites dans le registre nominatif.

A la demande de l'Autorité des marchés financiers, ces actions en rétention au 30 avril 2020 à 00 heure et les droits de vote qui y sont attachés seront néanmoins pris en compte dans le cadre de l'Assemblée Générale du 5 mai 2020.

**LAGARDÈRE SCA**

Société en commandite par actions au capital de 799.913.044,60 €

Divisé en 131.133.286 actions de 6,10 € de nominal

Siège social : 4, rue de Presbourg à Paris 16<sup>ème</sup> (75) - France

Téléphone : +33 (0)1 40 69 16 00

320 366 446 R.C.S. Paris

Adresse internet : <http://www.lagardere.com>